



# Comité Départemental du Calvados de Tir à l'Arc

## Commission Sportive

### Championnats départementaux individuels

### Tir en salle

## Règlement - Mode de sélection

### Préambule :

Le Comité départemental du Calvados organise tous les ans des championnats individuels pour le tir en salle selon la même réglementation sportive que pour les championnats de France. Le mode de sélection est particulier au département.

### Période de présélection :

La présélection des archers est effectuée au vu du classement départemental en salle qui couvre la période allant du début de saison jusqu'à 2 semaines du championnat.

### Préinscriptions - Sélections :

Tout archer désirant participer aux championnats départementaux doit se préinscrire dès la parution du formulaire sur le site du Comité département et avant la date limite.

Pour être sélectionnable, il faut remplir plusieurs conditions :

- Etre licencié dans un club du département,
- Avoir réalisé 3 scores au plus tard 2 semaines avant le championnat,
- Envoyer un bulletin de préinscription accompagné d'un chèque individuel ou d'un chèque global pour les clubs à l'adresse indiquée sur l'invitation et uniquement par courrier, au plus tard 2 semaines avant la compétition (cachet de la poste faisant foi).
- Entrer dans les quotas définis par le Comité Départemental

### Quotas :

Les quotas provisoires sont publiés sur le site du Comité départemental à partir du 15 décembre de chaque année. Afin de pouvoir organiser des duels dans chaque catégorie, 4 places sont proposées au minimum pour chaque catégorie qui a des archers sélectionnables. Les autres places disponibles sont réparties en fonction des populations d'archers sélectionnables.

Les quotas provisoires seront ajustés si une ou plusieurs catégories ne sont pas intégralement pourvues, soit par manque d'archers sélectionnables, soit par manque de préinscrits. Les places libérées seront affectées aux catégories dont le pourcentage de représentation est le moins élevé.

Les quotas définitifs et la liste des archers sélectionnés seront arrêtés après le dernier concours sélectif soit deux semaines avant le championnat et publiés au plus tard 10 jours avant la date de la compétition.

Les "cuts" par catégories seront également arrêtés à cette même date et publiés sur le site du Comité Départemental. Les catégories de moins de 4 archers seront classées sans phase finale.

## **Catégories :**

Toutes les catégories sont concernées (Hommes et Femmes) :

- De Poussins à Séniors 3 en arc classique
- De Cadets à Séniors 3 en arc à poulies.
- Cadets et Scratch en arc nu

## **Tenue - Comportement :**

Chaque archer et entraîneurs doit obligatoirement porter une tenue blanche ou une tenue de club et des chaussures de sport.

Tous les archers et leurs coaches, se doivent d'avoir un comportement sportif exemplaire, ne pas manifester ostensiblement ou bruyamment dans la zone réservée aux archers avant le signal sonore de fin des tirs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le lieu de la compétition.

## **Calendrier des championnats :**

Les championnats départementaux Jeunes et Adultes de Tir en Salle ont lieu chaque année dans 2 salles différentes.

Le championnat Jeunes se déroule sur une seule journée, le championnat Adultes sur un week-end.

## **Déroulement des compétitions :**

- Entraînement sur cible pendant 40 minutes.
- Tir de qualification à 18 mètres sur blasons de 80 cm pour les poussins, sur blasons trispots de 60 cm pour les Benjamins et Minimes, blasons trispots de 40 cm pour les autres catégories arcs classiques et toutes les catégories d'arcs à poulies. Pour les arcs nus, tir de qualification et phases finale sur blasons trispots de 60 cm pour les Cadets et trispots de 40 cm pour les catégories Scratch. Ce tir de qualification est sélectif pour les championnats régionaux et de France Tir en Salle.
- 2 x 10 volées de 3 flèches, rythme A-B, C-D, 2 mn par volée.
- A l'issue du tir de qualification, les archers qui entrent dans le "cut" sont sélectionnés pour les éliminatoires et les phases finales en duels à élimination directe.
- Toutes les catégories bénéficient d'une volée d'essai avant leur premier duel.
- Chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches pour les arcs classiques et au total des points de 5 volées de 3 flèches en 2 mn pour les arcs à poulies.
- En cas d'égalité de points ou de sets à la fin d'un match, il sera procédé à un tir de barrage d'une flèche. La flèche la plus près du centre donne la victoire.

**Récompenses :**

La cérémonie protocolaire des podiums est organisée immédiatement après les finales.

Les 3 premiers archers de chaque catégorie reçoivent une médaille du Comité départemental et le premier de chaque catégorie est déclaré Champion du Calvados.

Les médailles départementales seront remises aux récipiendaires présents et en tenue blanche ou tenue de club lors de la cérémonie des podiums. Les absents gardent leur titre mais n'auront pas leur médaille qui ne sera remise en aucun cas à une tierce personne.

Pour les catégories ne disputant pas de phase finale, les résultats seront proclamés à l'issue du tir de qualification.

**Sanctions :**

Un archer préinscrit et sélectionné qui ne serait pas présent le jour de la compétition sans motif valable et dûment justifié ne sera pas remboursé de son inscription.

**Date d'application :**

Le présent règlement est applicable à partir du 1er septembre 2022